

Un bilan des revendications pour l'année 2015, un seul mot à retenir: **HORREUR**

Les salaires

- ✓ **0,8% d'augmentation générale**, ce qui est loin de compenser le réel coût de la vie.
- ✓ Les augmentations individuelles sont inexistantes.
- ✓ Mobipel fait encore partie des rares entreprises à ne pas accorder de **13^{ème} mois**.
- ✓ **CA Mobipel en 2014 : 23.700.000 €** (Source : Infogreffe) ce qui représente en moyenne par salarié près de 50.000 €.

Généreusement la direction a octroyé une prime d'intéressement de **160 €**, pour la prime de participation pour les plus chanceux **1.000 € et en moyenne moins de 500 €**.

Pour nous CGT, ce qui compte avant tout c'est le bas de la fiche de paie, nul ne peut contester que nos salaires sont une catastrophe sociale, les employés touchent moins de 1.500 € net par mois, avec des loyers qui avoisinent les 850 €.

L'emploi

- ✓ Du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015 : **159 licenciements !**
- ✓ **48 démissions** qui sont dues aux conditions de travail, aux pressions et aux directives drastiques répercutées par la hiérarchie !

Un bilan désastreux : Pour preuve la Direction arrive même à désorganiser son service RH dont le personnel ne connaît pas la signification des mots « *ressources humaines* ».

Ce qui engendre une incompétence dans l'application du Code du Travail et des situations poussant les salariés à demandé à la CGT de les accompagner aux Prud'hommes.

Mobipel est une machine à broyer les êtres humains. Nul n'est à l'abri. Les mots « *fraude* » et « *désorganisation* » sont appliqués sans retenue et pour tout motif.

RAPPELONS-LE C'EST BIEN ICI « QU'IL FAIT BON DE TRAVAILLER » !!!

L'annualisation

La mise en place de l'annualisation jouait sur le fait que des périodes basses compenseraient les périodes hautes :

- ✓ Périodes hautes : 40 heures par semaine (8 heures par jour).
- ✓ Périodes normales : 35 heures par semaine (7 heures par jour).

Or, en 2015 il y avait 53 semaines dans l'année 2015 qui se répartissaient de la manière suivante : 33 normales – 12 hautes et 8 basses. Cherchez la compensation !

Pour rappel, la CGT n'était pas signataire et était opposée à l'annualisation.

La mutuelle

La direction nous a imposé une mutuelle sans avoir au préalable fait d'appel d'offre, c'est pourtant ce qui est prévu par les textes de lois. Nous avons dénoncé ce diktat.

Voici les principales revendications de la CGT pour 2016 :

Notre syndicat reste le syndicat « de la fiche de paie » et nous réclamons une grille des salaires avec un salaire minimum de 1.800 € brut.

- Un **13^{ème} mois** pour l'ensemble des salariés ;
- Une **participation** digne du résultat obtenue par tous les salariés ;
- L'augmentation de la **prime de panier repas** ;
- Le paiement et régularisation des primes lors des arrêts maladie ;
- Le paiement et la régularisation de la majoration du dimanche lors d'un congé payé ;
- Le paiement et la régularisation des congés supplémentaires dus au fractionnement ;
- Le paiement et la régularisation des congés supplémentaires pour les femmes ayant des enfants à charge.

C'EST TOUJOURS AVEC TRANSPARENCE QUE LA SECTION SYNDICALE CGT VOUS INFORME ET VOUS DEFEND.

FAITES VOUS ENTENDRE AVEC LA CGT SOUTENEZ NOS REVENDICATIONS.